

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 56-339-1925 allocations

n° 56-339-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 339 du 01/02/1925

Date de publication
16 février 1925

Date du numéro
1 février 1925

TEXTE INTÉGRAL

l'allocation accordée au médecin chargé du service des arraisonnement est portée de 1.800 francs à 3.000 franc pour con
du 1er janvier 1925.